CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 10 octobre 2024 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 05 septembre 2024.
6. Préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Rapport de la Commission ad hoc et vote.
7. Préavis municipal N° 20/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025. Rapport de la Commission des finances et vote.
8. Communications des délégués aux associations.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 34 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, S. Bensaid, L. Christinet, M. Christinet, E. Epple, J.-J. Fasel, E. Félix, F.-L. Humbert, D. La Gioia, Ch. Sudan et M. Zarandia.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers. Elle demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit l'assermentation d'un nouveau conseiller communal.

- **Vote** : L'ajout est accepté à l'unanimité.

La Présidente donne ensuite quelques précisions :

i. Les rapports de commissions sont à rendre en version électronique au plus tard le lundi de la tenue de la séance du bureau du Conseil, l'original signé doit être déposé au greffe au plus tard le mercredi matin suivant cette date.
ii. La composition des commissions : selon l'article 41 de notre règlement du Conseil, le bureau « désigne » les membres des commissions. Jusqu'à présent, notre Conseil a privilégié de laisser les membres se porter candidats de façon volontaire avec la conviction que ceux qui se présentent sont vraiment intéressés. Or, cette façon de faire rencontre ses limites. La Présidente rappelle la difficulté et le temps pris lors des derniers conseils pour élire les membres des commissions.
iii. La prise de parole : les conseillers/ères prennent la parole débout.
iv. Le calendrier 2025 : le nombre de séances est réduit à 5 au lieu de 6, dans le but de donner plus de flexibilité et de temps à la Municipalité pour la préparation des préavis et aux commissaires pour les étudier et élaborer les rapports subséquents et en espérant ainsi qu'un conseil en moins induira moins d'absentéisme. Elle rappelle à l'assemblée que nous, les membres du Conseil, sommes élus, donc engagés et devons faire tout notre possible pour être présents.

W. Leuba propose de fusionner les commissions des finances et de gestion si on a des difficultés à trouver des commissaires mais ne pense pas que la désignation soit une bonne idée. Les commissaires désignés qui ne sont pas disponibles ne viendront pas aux séances.

La Présidente souligne que les changements seraient pour la prochaine législature et propose que des réflexions se fassent dans ce sens dans les mois à venir. Afin de pouvoir opérer d'éventuels changements, ceux-ci devront être votés avant juin 2025.

Elle lit ensuite le courrier de M. Droz-dit-Busset, reçu le jour avant, qui annonce sa démission suite à son déménagement.

A. Owen remarque une date erronée pour le dépôt des rapports dans le calendrier, le bureau va renvoyer la version corrigée aux conseillers/ères.

3. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

Suite à la démission de M M. Droz-dit Busset, Mme Karen Enzler est assermentée sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les Municipaux à donner leurs communications.

Le Syndic :

- Région de Nyon convoque une assemblée extraordinaire pour statuer sur le sauvetage de Télédôle par le DISREN. Le projet est porté par Région de Nyon, la somme envisagée à demander aux communes est de CHF 29.-/habitant. Le but est de terminer les aménagements nécessaires avant de louer le tout à SOGESTAR, laquelle a déjà signé le contrat de location.

- Greffe : JN Grau remplace Barbara Aellen pendant l'arrêt maladie de cette dernière, il demande le bon accueil de la population
- Adduction d'eau : Le préavis pour la mise à niveau sera présenté pour 2025.

J. Oldacre :

Pas de communication.

N. Beck :

- Seniors : Soupesant les efforts fournis et le peu de fréquentation, la Municipalité a pris la décision d'abroger les activités des 2 jeudis mensuels qui ont lieu au bâtiment Christinet.

S. Meylan :

Pas de communication.

S. Humbert :

- Centre de tri : L'horaire d'hiver (de novembre à février) pour le vendredi est de 16h-18h. Une benne spécifique sera mise à disposition pour les cendres.
- Subventions SADEC : La SADEC octroie des subventions diverses pour soutenir les projets liés aux déchets et à leur réduction. Voir site web SADEC, onglet « subventions/subventions diverses ».
- Subvention Région de Nyon : Région de Nyon subventionne l'arrachage des laurelles directement aux privés à la hauteur de CHF 45.-/m linéaire, cette subvention est cumulative avec la subvention cantonale. Voir site web de Région de Nyon.
- Poubelle pour chiens : Une poubelle pour chiens a été installée au début du Chemin de la Bataille.
- Le Municipalité est toujours en attente de l'autorisation du Service des routes cantonal pour la construction du trottoir des Curtils.

La Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point suivant.

5. PV de la séance du 05 septembre 2024.

La lecture n'est pas demandée.

Page 2, point 3, S. Meylan précise que ce n'était pas suite à son élection qu'il fallait élire un suppléant à Région de Nyon. Effectivement, il s'agissait du remplacement de Mme C. Pasche. NDLR : la même remarque a été faite par E. Epple par courriel.

- **Vote** : la rectification est acceptée par 25 oui et 8 abstentions.

R. Gagneux pose la question sur la différence entre excusé et absent, à laquelle la Présidente donne l'explication. Malheureusement, le courriel d'excuse de R. Gagneux n'est pas arrivé sur la boite de réception de la Présidente.

Page 6, point 7, deuxième paragraphe, le Syndic rectifie qu'il n'a pas dit *« Il y aura au maximum 2 séances ...délibération. »*, la secrétaire précise que c'est la Présidente qui l'avait exprimé.

Page 7, avant-dernier paragraphe du point 8, G. Strobino précise que Longirod n'a pas d'école, on enlève « Longirod agrandit ». La phrase devient : *« Le Vaud n'est pas le seul à agrandir, Begnins construit un bâtiment... »*

- **Vote** : la rectification est acceptée par 27 oui et 6 abstentions.

Page 8, M. Christinet a envoyé par courriel le détail de son intervention. Au lieu de *« M. Christinet demande des nouvelles sur la traversée du village. »* elle souhaite que ce soit : *« M. Christinet demande quelles sont les mesures envisagées pour faire respecter la limitation de vitesse à 30km/h dans la traversée du village, que ce soit dans l'axe Est/Ouest ou du Nord/Sud et réciproquement, radar ? sanctions ? »*

- **Vote** : La modification est acceptée par 9 oui, 8 non et 16 abstentions.

Page 8, S. Meylan souhaite préciser son intervention, au lieu de « ... *la nuit et ne réalisent pas que la lumière reste allumée.* », il souhaite : « ... *la nuit et ne peuvent l'informer d'un tel disfonctionnement. Un système de détection a été installé et, si la lumière est allumée, c'est qu'il y a du passage dans les escaliers. S. Meylan encourage également à transmettre ce type de constatations au greffe plutôt que d'attendre les conseils.* »

D. Renaud avait parlé de la lumière allumée lors du dernier Conseil, il est resté très attentif à la réponse de S. Meylan et n'a pas entendu la phrase sur le système de détection.

- **Vote** : la rectification est refusée par 5 oui, 20 non et 8 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 25 oui et 8 abstentions.

L. Schelling remercie les membres du Conseil pour leur lecture approfondie et attentive du PV et leurs interventions éclairées. Elle a choisi de rédiger un PV détaillé pour la compréhension des décisions mais néanmoins condensé, autrement, on aurait des PV de 40 pages. Elle ajoute qu'elle ne transcrit pas de PV mot à mot, mais qu'un logiciel « speech-text » peut transcrire des PV tels quels ou en faire des résumés sur demande ce qui, de surplus, nous permet de les retravailler avec les ressentis et émotions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. L. Schelling remercie à son tour la Présidente, A. Owen et P.-A. Gétaz pour la relecture et leur patience.

La Présidente continue au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente invite le Syndic et le rapporteur à prendre la parole.

Le Syndic lit le préambule et les conclusions.

D. Rochat lit le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente les remercie et ouvre la discussion.

P-A. Rotzetta a deux questions. D'abord, la taxe pour les micropolluants de CHF 9.-/habitant devrait disparaitre avec la construction de la nouvelle STEP mais serait transformée en taxe pour la nouvelle construction. Il remarque ensuite qu'au début la nouvelle STEP devait desservir 120'000 habitants pour CHF 98 millions. Or ce préavis donne le chiffre de CHF 95 millions pour 70'000 habitants. Il demande s'il s'agit d'une erreur ou si l'augmentation serait extraordinaire. Il souhaite savoir s'il s'agit de la même équipe.

A. Pécoud, délégué à l'APEC explique que ce n'est pas la même équipe, les associations sont différentes. Le coût présenté est en rapport au budget. Etant un délégué récemment élu, il essayera d'obtenir davantage d'informations. Quant à la taxe de CHF 9.-, elle va disparaitre avec la capacité de traitement, mais la taxe annuelle de CHF 120.- va augmenter à CHF 143.-

Le Syndic ajoute que la Commune de Nyon s'est retirée du projet et le projet présenté est différent de l'ancien projet.

F. Péry-Meylan demande où irait l'eau usée si Le Vaud se retirait du projet.

D. Rochat répond que la commune devrait trouver une autre solution.

Sans autre intervention, la Présidente soumet au vote le préavis municipal N°19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement.

- **Vote** : le préavis municipal N°19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement est accepté par 30 oui, 1 non et 2 abstentions.

7. Préavis municipal N° 20/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente invite le Syndic et le rapporteur à prendre la parole.

Le Syndic présente l'arrêté 2025. Y.-A. Tschirren lit le rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Th. Pasquier demande si le changement de taux d'imposition affecte la péréquation.

Le Syndic répond qu'on descend d'un point mais on paie la même chose.

W. Leuba félicite la Municipalité qui a bien géré les finances. Il en résulte une énorme marge, on est à 55% de notre plafond d'endettement. Il pense aux besoins pour les investissements futurs et au remboursement de quelques dettes, il est d'avis que les 2 points d'impôts sont tout à fait justifiables.

D. Renaud souhaite savoir ce qui signifie « soustraction des impôts ».

Le Syndic répond qu'il s'agit des gens qui ne paient pas leurs impôts dus.

M. Pécoud demande si la Commune arrive à financer l'achat des terrains qu'elle souhaite acheter.

J. Oldacre explique que la Municipalité est en discussion avec les héritiers, il y a un blocage de l'Hôpital de Nyon qui n'est pas d'accord avec l'offre.

S. Humbert explique que le notaire a informé que les démarches sont en cours pour les parcelles agricoles.

Le Syndic complète en disant que la Municipalité n'est pas aussi sereine que la CoFin. Sa volonté est de maitriser le niveau d'endettement par habitant.

G.-A. Suter remarque que le Conseil avait voté le plafond de 14 millions, mais le plan d'investissement jusqu'à 2026 se monte à 18 millions. Il demande si l'on va réaugmenter le plafond plus tard.

Le Syndic informe le Conseil que le budget est en cours d'élaboration. Il donne les coûts des terrains de l'héritage Christinet : ceux-ci s'échelonnent de CHF 250'000.-, CHF 400'000.-, et CHF 2 millions selon leur affectation. Il faut aussi y ajouter le projet d'adduction d'eau.

Le taux d'impôt du Canton est à 155%, c'est là qu'il faut faire pression. De plus, environ 40% de nos 71% va encore au Canton, et on n'a pas encore bouclé les comptes de 2024. Certes, on a des liquidités : sur les CHF 5'5 millions, environ CHF 3 millions sont des fonds, cela veut dire que la Commune dispose de CHF 1,4 millions, suffisants comme fonds de roulement pour 2 mois. Il signale que les acomptes PP sont moins élevés que l'année passée. Pour conclure, ce n'est pas sage d'enlever 2 points avant de boucler 2024. Il ajoute qu'actuellement nous sommes à CHF 5'500.- d'endettement p/habitant.

D. Renaud remarque que le remboursement de la dette cette année est plus que le double de l'année passée. Il demande si c'est vraiment une année exceptionnelle.

Le Syndic répond qu'effectivement, c'est exceptionnel car un emprunt de CHF 700'000.- est arrivé à terme, la Municipalité l'ayant remboursé. Par contre, l'autre emprunt de CHF 2 millions, arrivé à terme, a été prolongé.

M. Pécoud propose un amendement moins brutal : Le taux de l'imposition à 70 points.

D. Rochat peine à comprendre la situation de la Commune. Selon la CoFin, l'endettement a baissé mais il est encore haut par rapport aux autres communes.

J. Evershed explique qu'il y avait une erreur dans le rapport de gestion, le taux d'endettement n'est pas « aussi mauvais que ça ».

Le Syndic informe qu'il faut ajouter la forte augmentation de contribution de la Commune au RAT, à hauteur de CHF 100'000.-.

B. Févry nous parle des flux de trésorerie, CHF 700'000.- sont entrés dans les caisses l'an dernier et on a la possibilité de prévoir 7 millions d'emprunt de plus. En résumé, la gestion a été

bonne, la trésorerie est bonne, ce qui explique la demande de baisser de 2 points le taux actuel.

Le Syndic acquiesce qu'en 2023, CHF 750'000.- sont entrés dans les caisses ce qui a permis des remboursements ; quant à l'augmentation du plafond d'endettement, la décision incombera au Conseil.

O. Hog aimerait que la Municipalité réponde à la question de savoir si le niveau d'endettement par habitant est bon ou mauvais.

Le Syndic répond que les chiffres sont donnés par le Canton, il propose de les donner au prochain Conseil.

K. Michalak a trouvé la réponse pour la Suisse : l'endettement p/habitant en 2021 est de CHF 7972.- et en 2022, de CHF 8229.-, Elle en conclut que l'on n'est pas si mal.

Le Syndic répond que le but de la Municipalité est d'avoir les impôts les plus modérés possible en ayant une bonne santé financière.

A. Owen demande le vote par bulletin secret, sa demande est soutenue par plus de 10 membres du Conseil.

La Présidente soumet l'Amendement 1 de la CoFin au vote par bulletin secret.

Bulletins distribués : 34
Bulletins rentrés : 34
Oui : 24
Non : 10
Blanc : 0
Nul : 0

- **Vote** : L'amendement 1 de la CoFin : « Le taux d'imposition communal pour l'année 2025 est de 69 points de l'impôt cantonal de base » est accepté par 24 oui et 10 non.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal N° 20/2024 tel que modifié.

- **Vote** : Le préavis municipal N° 20/2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Th. Pasquier a vu que le calendrier 2025 a fixé le vote de l'arrêté d'imposition en juin. Considérant ce que le Syndic a dit plus tôt, il demande comment on fera pour établir le nouvel arrêté si l'on n'a pas assez d'informations.

Le Syndic répond que même avec les indicateurs de dernière minute, cela ne change pas le vote. Dans le tempo donné par le Canton, l'arrêté est fait avant le budget. Cela ne va pas changer la manière de fonctionner.

G. Strobino remarque que si le Conseil refuse le préavis municipal de l'arrêté, ce dernier est renvoyé pour être voté en septembre.

W. Leuba signale que le Conseil vient de passer une heure et demi pour le point d'impôt, et passe des heures pour les comptes, il craint que l'on aille rester jusqu'à 3 heures du matin si on traite les deux lors de la même séance.

M. Pécoud trouve dommage d'avoir supprimé une séance, il est plus judicieux d'agender 6 séances et d'en supprimer une si l'on n'a pas matière à délibérer.

La Présidente précise que la préfecture nous encourage à supprimer encore une séance. Elle ajoute que la Municipalité pourra mieux s'organiser avec une séance en moins.

M. Pécoud pense qu'il est plus facile d'en supprimer que d'en ajouter.

L. Schelling est d'avis contraire, les séances plus espacées dès le départ donneront plus de temps aux commissaires pour les rapports, ils pourront mieux s'organiser.

La Présidente réitère que ce calendrier permet une meilleure organisation pour la Municipalité. Elle passe au point suivant.

8. Communications des délégués aux associations.

Pas de communication.

9. Divers et propositions individuelles.

Un conseiller demande s'il est judicieux de nommer une commission et payer les commissaires pour étudier des préavis que le Conseil devra de toute façon accepter sans rien changer.

La Présidente répond que, légalement, faisant partie d'une association intercommunale, on doit suivre cette procédure. Elle ajoute qu'auparavant, on nommait les commissions consultatives qui rapportaient directement à la Municipalité.

Ch. Clerc ajoute que le Conseil n'a pas le retour des commissions consultatives. Par ailleurs, les délégués aux associations ne se concertent pas avec la Municipalité pour voter.

K. Michalak fait partie d'une commission consultative pour le PACom, elle aimerait savoir si elle sera appelée à siéger.

J. Oldacre répond positivement.

P.-A. Rotzetta souhaite connaitre l'avancée de la Commission d'urbanisme du PACom.

Il interroge également la Municipalité sur l'état de la nappe phréatique et l'éclairage public intelligent.

J. Oldacre répond que la Commission d'urbanisme est formée de professionnels mandatés par la Commune qui travaillent sur le PACom. Cette commission revoit aussi les règlements, la mise à l'enquête du PACom est prévue pour la fin d'année.

Le Syndic informe que la nappe phréatique se porte à merveille.

S. Humbert répond qu'un bureau travaille sur l'éclairage public et avance bien, la Municipalité soumettra un préavis y relatif au Conseil de décembre.

P.-A. Rotzetta demande si la nappe phréatique est à 100% et si elle « transpire ».

Le Syndic explique que ce sont des puits artisanaux qui fonctionnent comme des trous dans le sable.

Th. Pasquier, considérant les difficultés pour trouver des membres de commissions, suggère la fusion de CoFin et de la CoGest. Il cite la Commune de Givrins avec 5 membres et 2 suppléants dans une CoFin-Gest. Ensuite, il souhaite une explication de la part de S. Humbert concernant les cendres dans un container à part.

S. Humbert explique que les cendres contiennent trop de carbone.

G. Strobino encourage le Conseil à réduire le nombre de membres des commissions ad hoc à 3.

R. Gagneux se souvient que, quelques mois en arrière, la Commune a fait des sondages pour chercher les fuites. Il informe que la fouille n'a pas été rebouchée. Il demande que la Commune fasse le nécessaire afin d'éviter les accidents.

Le Syndic réagit en disant que ce n'est pas normal, l'entreprise aurait dû boucher ce trou, il prend note.

O. Hog demande si les travaux concernant le trottoir des Curtils avancent.

S. Humbert explique que le Canton n'a pas approuvé le projet, certains points ont dû être amendés tels que la largeur, la haie, etc. Le bureau a soumis le projet amendé au Canton, on est obligé d'attendre son retour avant la mise à l'enquête.

M. Pécoud revient sur l'idée de réduire le nombre de conseillers. Il pense que les choses ne vont pas changer même si on est 30 ou 45. Au contraire, il faut que le Conseil soit représentatif de la population. Quant à la désignation des commissaires, il pense que quelqu'un désigné va dire qu'il n'est pas là quand il y a séance.

La Présidente remercie M. Pécoud pour son commentaire et pense que ce sont des questions à se poser bientôt, elle relate ce qui a été discuté avec la préfecture, que c'est un problème généralisé dans beaucoup de communes.

C.-L. Mégard Mutezintare a fait partie d'une commission pour la traversée du village en 2023, mais on lui a dit qu'il y a d'autres priorités.

S. Humbert confirme que la traversée n'est pas prioritaire selon le plan d'investissement.

R. Baeriswyl demande si la construction de la cabane avec toit végétalisé à la Place du 1er août est d'actualité. Il ajoute qu'il est difficile de transiter par le chemin qui va de la déchetterie à Bassins quand il pleut et demande s'il y a des moyens d'améliorer ce chemin.

S. Humbert répond que le projet de cabane à la Place du 1er aout n'a pas trouvé grâce auprès du service forestier. En effet, on ne peut pas faire ce qu'on veut.

Pour le chemin en question, la voirie a testé avec des graviers, des gravillons, le tout-venant tassé, ... Mais le passage des tracteurs abolit toute tentative. Pour le moment on fait à l'opportunité du matériel disponible.

Ch. Clerc revient sur l'entretien de la servitude « Sentier du ministre » qui devrait être à la charge de la Commune, non aux propriétaires. La servitude de passage à pied est d'un mètre qui permet le passage d'une chaise pour personne en situation de handicap.

S. Humbert est d'accord avec la mesure de la largeur, mais il est difficile de faire appliquer le règlement alors que les propriétaires ont tous mis leurs barrières dans la limite à 50 cm depuis longtemps.

L. Schelling pense avoir vu que le cadastre indique que c'est le propriétaire du fonds servant qui doit en assurer l'entretien.

A. Pécoud demande si on peut mettre le modèle des rapports sur le site internet.

L. Schelling va transmettre le modèle à l'administration.

Th. Pasquier informe l'assemblée que 6 dates sont encore disponibles pour les fenêtres de l'Avent.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation et donne rendez-vous le 12 décembre pour le prochain conseil. Elle passe la parole au Syndic qui invite les Conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 22h25.

Le Vaud, le 13 novembre 2024

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire